

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

Objectifs

Les travaux du comité visent à confier à un groupe de citoyens bénévoles la planification la conception et les étapes initiales du design et de l'aménagement d'un parc naturalisé sur le lot xx (voir carte en annexe de ce document/.

Compte tenu des très faibles ressources d'investissement de l'arrondissement, l'économie permise en faisant appel aux experts bénévoles permet d'accélérer et de devancer les travaux de conception puis de réalisation.

Cette façon de faire vise aussi le développement d'un sentiment d'appartenance de cet espace par un maximum de citoyens pour ce terrain isolés de la trame d'habitation du quartier.

Rôle du comité aviseur

Le comité n'a pas un rôle de représentativité de la population dans un exercice de démocratie participative. Il exécute des mandats exprimés par la population et entérinés par la plateforme électorale de l'équipe récemment portée au pouvoir.

Le comité n'a pas à un rôle scientifique ou politique : il n'a pas à justifier les interventions pour lesquelles il a un mandat de conception.

Si le comité a un pouvoir d'initiative et peut accueillir les propositions des citoyens, son rôle est d'abord de rendre concret et de compléter des mandats précis qui lui sont confiés par les élus de l'arrondissement.

Justification du mandat

Les mandats peuvent être de différentes natures : produire une politique ou un règlement, explorer des avenues innovatrices ou concevoir un projet précis. La plupart du temps, il s'agit de projets concrets.

Notre équipe a été élue sur la promesse de la multiplication de projets dont le cumul aura des effets d'apaisement, de

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

verdissement ou d'amélioration de la qualité de vie. Nous avons promis de changer la ville coin de rue par coin de rue.

Nous sommes conscients de l'impossibilité de l'administration en place de concevoir les dizaines de projets que nous voulons lui soumettre. Nous sommes aussi conscients de l'impossibilité de multiplier les contrats de conception à des bureaux privés. Le rôle des comités est donc de faire avancer la conception des projets pour éliminer – autant que faire ce peut – certaines étapes préliminaires de conception et d'analyse.

Relations avec la fonction publique

Les projets conçus par le comité doivent être validés par l'administration publique qui a, en bout de ligne, la responsabilité de produire ou de faire produire la version finale du projet et de le réaliser ou le mettre en œuvre (lorsqu'il s'agit d'une réglementation par exemple).

Les travaux du comité servent donc à produire une version beta de la conception de projets. Il doit, pour ce faire, s'appuyer sur des comparaisons avec les meilleures pratiques, des exemples produits ailleurs, des propositions concrètes d'aménagement, des recherches sur les coûts et tous autres éléments permettant d'accélérer l'analyse et, ultimement, la réalisation du projet par la direction responsable.

Chaque directeur a la responsabilité de fournir les orientations, les règlements et l'inventaire des contraintes permettant au comité de bien cibler ses interventions.

Pour fournir ces orientations, le directeur dispose de plusieurs outils.

- Il assiste à la première rencontre en présence du maire et de la directrice générale de l'arrondissement pour exprimer ses attentes, ses craintes et toutes autres directives jugées importantes pour l'orientation du comité.
- Il siège sur le comité ou s'y fait représenter par un fonctionnaire de son choix.

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

- Il reçoit le mandat du comité et le commente pour exprimer des avis sur la faisabilité, les délais, les coûts, etc.
- Il reçoit tous les projets du comité et fait l'inventaire de toutes les contraintes (légales, budgétaires, organisationnelles) pouvant ralentir ou empêcher leur réalisation.
- Il contrôle les relations du comité avec les fonctionnaires. Il peut décider d'affecter un fonctionnaire à un projet ou de transmettre lui-même toutes les requêtes du comité aux fonctionnaires de son choix. Il va sans dire que la première alternative permettrait plus de souplesse et d'efficacité.
- Dans le cas où il choisit d'affecter un fonctionnaire à la tâche, il peut exiger du comité un rapport mensuel de toutes les demandes qui ont été faites par le comité au fonctionnaire et une copie de tous les artefacts, rapports, correspondances ou autres produits réalisés par le fonctionnaire.
- Il peut décider de faire signer un contrat au Président du comité pour garantir à l'arrondissement que les résultats des travaux lui appartiennent.
- Il peut proposer toutes autres mesures de suivi ou de contrôle qui lui semble appropriée – un peu comme il le ferait avec un consultant externe.

Règles de participation

Le comité est idéalement composé de 5 à 8 membres. C'est toutefois le président qui décide du nombre de participants

Le président de chaque comité est nommé par le maire. C'est le président de chaque comité qui choisit les membres du comité.

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

C'est le maire qui nomme l' élu responsable du comité.

Idéalement, le comité inclut 50% de professionnels du domaine visé (professionnels en immobilier social dans le logement social, professionnel de la problématique du bruit dans le comité sur le bruit, aménagistes urbanistes et arboriculteurs dans les comités d'aménagement, etc.).

Le président peut décider sans préavis de résilier un membre. Il doit cependant en aviser le maire.

Le maire peut décider sans préavis de résilier un président.

Le président peut décider d'inviter des membres ad hoc ou des observateurs.

Les participants doivent respecter le même code de déontologie que celui applicable aux participants des commissions.

Rôle des élus, rôle de l'administration de l'arrondissement, interaction avec le comité

Chaque comité relève d'un conseiller de l'arrondissement, voire directement du maire dans certains cas.

L'équipe politique de l'arrondissement rédige le mandat du comité.

Le comité peut modifier/élargir ce mandat avec l'approbation de son élu répondant.

Le comité peut requérir le temps et les services des attachés politiques (travail de secrétariat, prise de notes, rédaction de rapport, listes de citoyens, organisations de rencontres, etc.).

Le comité peut demander à l' élu responsable d'organiser une consultation publique – s'il juge qu'elle est de nature à faire évoluer ses travaux.

Budget

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

Les présidents des comités peuvent engager des dépenses courantes pour faciliter ou accélérer leurs travaux (lunchs, commande de documents sur le web, impressions, etc.) Il leur suffit alors de demander à l'attaché qui leur a été assigné de faire ces dépenses. L'attaché veillera à se les faire rembourser.

Mandat du comité «Le champs des possibles »

Objectifs

Les travaux du comité visent à confier à un groupe de citoyens bénévoles la planification la conception et les étapes initiales du design et de l'aménagement d'un parc naturalisé sur le lot xx (voir carte en annexe de ce document/.

Compte tenu des très faibles ressources d'investissement de l'arrondissement, l'économie permise en faisant appel aux experts bénévoles permet d'accélérer et de devancer les travaux de conception puis de réalisation.

Cette façon de faire vise aussi le développement d'un sentiment d'appartenance de cet espace par un maximum de citoyens pour ce terrain isolés de la trame d'habitation du quartier.

Mandat

Recommander au maire de l'arrondissement un projet de parc naturalisé incluant les précisions suivantes :

L'aménagement

- Le parti d'aménagement.
 - Précision : le terrain sera aménagé à la manière d'un champs (aménagements et constructions minimaux; plantes indigènes ou adaptées, aménagements ou impression d'aménagements minimaux. L'objectif est de fournir un contact brut avec la nature – même si celle-ci est pauvre parce qu'en concurrence avec un environnement urbain dense et une occupation industrielle du site qui a rendu presque'héroïque sa résurgence).

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

- L'interface avec les bâtiments riverains actuels et projetés (qui devront respecter le parti d'aménagement).
- L'interface avec les rues riveraines.
- Les rues projetées.
- Le réaménagement des rues existantes (en particulier la rue Henri-Julien et la rue St-Viateur).
- Les plantations.
- L'hydrologie (recueil des eaux de surface, étang éventuel, points d'eau, etc.).
- L'interface avec la voie ferrée
- Le lien avec la rue Boucher – qui est pressentie pour devenir une des rues du réseau vert.
- Le lien avec les jardins communautaires.

La décontamination

- le choix des méthodes de décontamination

Les usages

- passage
- repos
- observation de la nature
- jardinage
- performances artistiques
- autres

La maintenance

- les besoins
- les méthodes

Comité de conception du Champs des possibles Document d'encadrement (version 24 fév. 2010)

- la participation citoyenne

La sécurité

- Les risques liés à l'usage
- Les usages malins

L'accessibilité

- L'accès à la station de métro Rosemont
- L'accès au quartier à l'ouest de la rue de Gaspé
- L'accès au quartier au sud de la rue Maguire
- L'accès à l'est de la rue Henri Julien

La sécurisation et la maintenance temporaire

- Usage, sécurisation et maintenance du site avant le début des travaux et pendant les travaux.

Coûts et scénarios d'implantation

- Phasage du projet et évaluation des coûts par phase

Étapes de

Méthodologie

Définir le concept de parc naturalisé.

A compléter